|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| cms_logo-for_letterhead_black | | |
|  | **MÉMORANDUM D’ENTENTE SUR LA CONSERVATION DES REQUINS MIGRATEURS** | CMS/Sharks/MOS4/Doc.11.2  29 novembre 2022  Original: Anglais |

4e Réunion des Signataires

Bonn, 28 février – 2 mars 2023

Point 11 de l’ordre du jour

**RECUEIL MONDIAL**

**DE L’ÉTAT DE CONSERVATION ET DES MESURES DE GESTION DES REQUINS**

(*Soumis par l’Union européenne*)

Ce document comprend une proposition, soumise par l’Union européenne, visant à établir un recueil mondial de l’état de conservation et de la gestion des requins.

L’Annexe comprend les observations du Secrétariat en réponse à la proposition, que les Signataires peuvent souhaiter prendre en compte lors de la prise de décision concernant la proposition.

Action requise :

L’assemblée des Signataires est invitée à :

1. Examiner et discuter la proposition de l’UE de demander au Secrétariat d’établir un recueil mondial de l’état de conservation et de la gestion des requins ;
2. Prendre note des observations fournies par le Secrétariat dans l’Annexe du présent document ;
3. Mettre en place un Groupe de travail de session chargé d’élaborer un document de projet budgétisé pour développer un « Recueil mondial de l’état de conservation et des mesures de gestion des requins », à inclure dans le document Outcome 4.x de cette réunion ;
4. Prendre en considération la mise en œuvre du projet dans le programme de travail (2023-2025) également discuté au point 12 de l’ordre du jour ;
5. Au cas où le Groupe de travail de session aurait besoin de plus de temps pour terminer son travail, envisager de créer un Groupe de travail intersession pour parachever le document de projet après la MOS4 et élaborer le mandat de ce Groupe de travail intersession pendant la MOS4.

**RECUEIL MONDIAL**

**DE L’ÉTAT DE CONSERVATION ET DES MESURES DE GESTION DES REQUINS**

(*Soumis par l’Union européenne*)

1. Afin de faciliter l’échange d’informations nécessaires pour coordonner les mesures de conservation et de gestion, de mettre au point les méthodes les plus appropriées pour la diffusion des informations et d’échanger régulièrement des informations entre les différentes parties prenantes, il y a lieu de préparer et de diffuser le recueil mondial de l’état de conservation et des mesures de gestion des requins.
2. L’objectif spécifique du projet est de créer une base de données évolutive à l'usage des Signataires du Mémorandum d’entente sur la conservation des requins migrateurs (MdE requins), du Comité consultatif (CC), du Secrétariat et des Partenaires de coopération afin de leur fournir une image claire de la situation de la conservation à travers le monde, aidant ainsi à identifier les éventuels lacunes en matière de données et problèmes de conservation qui devraient être abordés soit par une intervention directe du MdE, soit par la contribution que les Signataires pourraient fournir dans d’autres forums de gestion de la pêche, en particulier les Organisations Régionales de Gestion des Pêches (ORGP).
3. La création du recueil devrait être financée par des contributions volontaires et des contributions en nature des Signataires et d’autres pays ou organisations donateurs.
4. Dans la mesure du possible, il est demandé au Secrétariat de soutenir ces activités dans le cadre d’autres activités connexes de sensibilisation et de renforcement des capacités.
5. Le cas échéant et dans la mesure du possible, ces travaux devraient être entrepris en coopération avec d’autres organisations compétentes, en particulier, sans toutefois s’y limiter, avec la Convention sur le commerce international des espèces de faune et de flore sauvages menacées d’extinction (CITES), l’Organisation des Nations Unies pour l’alimentation et l’agriculture (FAO), les ORGP et les conventions et plans d’action relatifs aux mers régionales, ainsi qu’avec les organisations à but non lucratif et le secteur privé concernés.

| Activités | Entité chargée de la mise en œuvre | Objectif correspondant à l’Annexe 3 du Mémorandum d’entente : Plan de conservation, activités (A) et priorités données à l’activité (P) | Délai de mise en œuvre | Commentaires |
| --- | --- | --- | --- | --- |
| 1. Capacité technique : |  |  |  |  |
| 1. Identifier les documents existants sur :    * Identification des espèces    * Aperçu du statut et des instruments juridiques    * Statut des espèces dans les différentes ORGP    * Collecte des données | * Secrétariat * CC (conseils d’ordre scientifique) * assurer la liaison avec les ORGP | **Objectif A :** Améliorer la compréhension des populations de requins migrateurs par la recherche, la surveillance et l’échange d’informations (A 2.1 (P 5), 2.2 (P 5), 2.5 (P 5)) | 2023 juin (à confirmer) | Secrétariat en coopération avec les ORGP |
| 1. Élaborer un recueil sur les requins ; | * Secrétariat * Conseils d’ordre scientifique du CC | **Objectif A :** Améliorer la compréhension des populations de requins migrateurs par la recherche, la surveillance et l’échange d’informations (A 2.1 (P 5), 2.3 (P 5)) | 20XX | L’objectif spécifique du projet identifié est fournir aux Signataires du MdE requins une image claire de la situation de la conservation à travers le monde, pour identifier les lacunes éventuelles des données qui devraient être traitées soit par une intervention directe du MdE, soit par la contribution que les Signataires pourraient fournir dans d’autres forums de gestion de la pêche, en particulier les ORGP. |
| 1. Traduire (si convenu/au besoin) et diffuser un recueil sur les requins. | * Secrétariat | **Objectif A :** Améliorer la compréhension des populations de requins migrateurs par la recherche, la surveillance et l’échange d’informations, Annexe 3 du MdE, (A 2.1 (P 5), 2.3 (P 5)) | 20XX |  |
| 1. Identifier d’autres documents à préparer :    * Identification des espèces    * Aperçu du statut et des instruments juridiques    * Statut des espèces dans les différentes ORGP    * Collecte des données ; | * Secrétariat   en coopération avec les ORGP | **Objectif A :** Améliorer la compréhension des populations de requins migrateurs par la recherche, la surveillance et l’échange d’informations, (Annexe 3 du MdE, A 2.3 (P 5), 2.4 (P 5)) | 20XX | La « Banque de données sur les mesures pour la conservation et la gestion des requins » de la FAO et la MOS1 avaient déjà élaboré du matériel à cet égard. En outre, de nombreuses informations pourraient déjà être détenues par les différentes ORGP. |
| 1. Sensibilisation et communication : | |  |  |  |
| Élaborer des supports de sensibilisation ou identifier ceux qui existent déjà et les diffuser. | * Partenaires de coopération * Secrétariat * CC | **Objectif D :** Sensibiliser davantage le public aux menaces qui pèsent sur les requins et leurs habitats et renforcer la participation du public aux activités de conservation. Annexe 3 du MdE, A 12.1 (P 2), A 13.1 (P 4) | 20XX | Les informations peuvent être déjà disponibles auprès des Signataires ou d'ONG. |
| 1. Coopération avec les autres États de l’aire de répartition : | |  |  |  |
| Informer les signataires des possibilités de coopération régionale ou internationale, telles que les initiatives, projets ou réunions multinationales. | * Signataires * Secrétariat * Partenaires de coopération | **Objectif E :** Renforcer la coopération nationale, régionale et internationale, Annexe 3 du MdE, (A 15.1 (P 5)) | 20XX | Cette activité pourrait être réalisée à faible coût. |
|  |  |  |  |  |
| 1. Financement : |  |  |  |  |
| Identifier les fonds appropriés et sensibiliser les Signataires et les États de l’aire de répartition aux possibilités de financement pour la mise en œuvre. | * Signataires * Secrétariat * Partenaires de coopération * CC |  |  | Les Signataires, les partenaires de coopération et le CC pourraient être en mesure de faire observations. |

**ANNEXE**

**OBSERVATIONS DU SECRÉTARIAT**

1. Le Secrétariat a examiné la proposition de l’Union européenne (UE) visant à établir un recueil mondial de l’état de conservation et des mesures de gestion des requins et fournit ci-dessous des observations concernant les ressources nécessaires par rapport aux différentes options de mise en œuvre.

**Observations générales**

1. Le Secrétariat se félicite de cette initiative tout en notant que les activités proposées pourraient être vastes. Nous notons que le recueil mondial proposé dans l’activité 1 b) nécessiterait à la fois un développement initial et des mises à jour régulières. Par conséquent, du personnel permanent supplémentaire ou les services réguliers d’un partenaire de mise en œuvre volontaire seraient nécessaires.
2. Il y a lieu de clarifier si toutes ou certaines des informations mentionnées dans les activités 1 à 4 feraient partie du recueil mondial ou si elles constitueraient des activités distinctes.
3. Pour fournir une estimation réaliste des coûts impliqués, des détails supplémentaires seraient nécessaires, tels que des informations sur les résultats attendus et la fréquence des mises à jour, ainsi que la plateforme envisagée pour le recueil.

**Sites web et bases de données existants**

1. Le Secrétariat note que certaines des informations suggérées sont déjà fournies par d’autres organisations. Par exemple :
   1. L’**Organisation des Nations Unies pour l’Alimentation et l’Agriculture (FAO)**, dans sa « [Banque de données sur les mesures pour la conservation et la gestion des requins](https://www.fao.org/ipoa-sharks/database-of-measures/fr/) »[[1]](#footnote-1), fournit une liste d’instruments pour la conservation et la gestion des requins.

Comme expliqué sur le site de la FAO :

*« Ces outils comprennent des mesures de conservation et de gestion contraignantes et non contraignantes, des plans d’action et législations nationales. Cette base de données a été créée en coopération avec la Convention sur le commerce international des espèces de faune et de flore sauvages menacées d’extinction (CITES) et avec le soutien de l’Union européenne, du Gouvernement japonais et de la National Oceanographic and Atmospheric Administration (NOAA) des États-Unis d’Amérique. Les informations contenues dans la base de données seront vérifiées et mises à jour tous les six mois (...) »*

Il convient de noter que ces informations sont fournies pour la plupart des espèces inscrites à l’Annexe 1, mais pas toutes. En outre, les informations sur la législation nationale ne sont pas fournies pour tous les signataires du MdE.

* 1. L’**Union internationale pour la conservation de la nature (UICN)** fournit des informations sur l’état de conservation de toutes les espèces figurant à l’Annexe 1 de [La liste rouge des espèces menacées de l’UICNTM](https://www.iucnredlist.org/fr/).En outre, la liste rouge fournit des informations sur l’aire de répartition de l’espèce, la taille de la population, l’habitat et l’écologie, l’utilisation et/ou le commerce, les menaces et les actions de conservation, afin d’éclairer les décisions nécessaires en matière de conservation.
  2. Le **Groupe de spécialistes des requins de la Commission de la sauvegarde des espèces de l’UICN** fournit sur son [site Web](https://www.iucnssg.org/cites.html), entre autres ressources, un bulletin d’information trimestriel, des références à la littérature scientifique pertinente, des publications relatives à la gestion des pêches, des rapports sur le statut des espèces, des guides d’identification des espèces, ainsi que des informations sur la CITES, la CMS, le MdE requins et les ORGP.
  3. La **Convention sur le commerce international des espèces de faune et de flore sauvages menacées d’extinction (CITES)** met à disposition sur son site Web (section « [Requins et raies](https://cites.org/fra/prog/shark) ») une compilation de guides d’identification des espèces et d’autres supports d’information.

1. Des orientations peuvent être fournies quant à la relation entre ces bases de données et sources d’information existantes et le recueil envisagé, notamment pour créer des synergies possibles.

**Centre d’information MdE requins de la CMS**

1. En 2019, le Secrétariat a mis en place sur son site Web un « [Centre d’information](https://www.cms.int/sharks/fr/node/17895) » pour les requins et les raies. On y trouve des documents tels que des guides d’identification des espèces, des documents de politiques, des rapports et évaluations scientifiques, des boîtes à outils et des lignes directrices sur, par exemple, le tourisme responsable, la manipulation et la libération en toute sécurité, et la sensibilisation.
2. Pour enrichir ce centre d’informations supplémentaires, le Secrétariat s’appuie sur la permission d’y téléverser des documents. Il le faut pour s’assurer que ces informations restent disponibles. Fournir des liens vers des informations sur d’autres sites Web peut entraîner à court terme l’indisponibilité des information, car les liens sont souvent modifiés. Il convient de noter que le processus d’identification et de collecte des matériels et l’obtention des autorisations de publication prennent beaucoup de temps. Cela requiert la participation et le soutien actifs des auteurs de ces matériels, y compris les Signataires et les organisations concernées.

**Informations sur la législation nationale**

1. Si les informations sur les réglementations internationales, telles que les mesures de conservation et de gestion convenues par les organisations régionales de gestion des pêches (ORGP), sont accessibles au public, la législation et les politiques nationales ne sont souvent pas publiées en ligne. En outre, même lorsqu’elles sont disponibles en ligne, ces informations sont souvent disponibles dans des formats de fichiers qui ne sont pas lisibles par machine ou dans des langues autres que celles du MdE requins. Les capacités actuelles du Secrétariat ne suffiraient pas à identifier les informations pertinentes pour tous les Signataires et à les tenir à jour.L’obtention d’informations sur la législation nationale implique une expertise juridique dont le Secrétariat du MdE ne dispose pas.

**Proposition de marche à suivre**

1. Les Signataires doivent se mettre d’accord sur des détails supplémentaires : clarifier le champ d’application du recueil proposé et des autres produits à livrer.
2. Le Secrétariat pourra alors estimer les coûts initiaux d’établissement ainsi que les coûts permanents de maintenance et de mise à jour des informations. Cela comprendrait à la fois les coûts techniques et les coûts liés au personnel.
3. Dans un premier temps, le Secrétariat suggère donc de créer un Groupe de travail de session chargé d’élaborer un document de projet budgétisé pour mettre en place un « Recueil mondial de l’état de conservation et des mesures de gestion des requins » à inclure dans le document Outcome 4.x de cette réunion.
4. Par la suite, les Signataires peuvent décider d’inclure la mise en œuvre du projet dans le programme de travail (2023-2025), également discuté au point 12 de l’ordre du jour.
5. Si le Groupe de travail de session a besoin de plus de temps pour terminer son travail, les Signataires peuvent décider d’établir un Groupe de travail intersession (GTI) pour parachever le document de projet après la MOS4. Dans ce cas, le mandat pour guider le travail du GTI devra être rédigés pendant cette réunion

1. FAO. 2022. Banque de données sur les mesures pour la conservation et la gestion des requins. Dans : Organisation des Nations Unies pour l’alimentation et l’agriculture [en ligne]. Rome. Banque de données version 1-2022.[www.fao.org/ipoa-sharks/database-of-measures/fr](https://www.fao.org/ipoa-sharks/database-of-measures/fr/) [↑](#footnote-ref-1)